

Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal n°11 – Réunion Plénière en visioconférence

Réunion du : Lundi 4 octobre 2021

À: 18h30

Présents:

Excusés:

Présidence : BOUREAU Cyril

CHARRETTE – Christophe COURET – Tom DE NUNZIO – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Florian GONCALVES – Olivier GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Gérard IVORA (représentant du CD) – Karim MESSISHA – Michel MOMBOISSE – Georges PEZZOLI – Jean PEDALID (socrétaire de la CDA) – Thiorry WILLIG

Michel ALEXANDRE - Nabil NENAISSI - José CAUDMONT - Bruno

REDAUD (secrétaire de la CDA) – Thierry WILLIG.

Jean Jacques BENHAMOU – Yann BODENES – Hakim BOUAKSA – Romain BOUGET – Magali BOURQUIN – Dominique CARPENTIER – Bernard COTY – Camille DAAS – Yves FRACHET (représentant du Département Technique) – Akram GHARBI TARCHOUNA – Sébastien HOLLECKER – Christophe JOLY – Noël LANDON –

Raymond PERON.

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



District du Var de Football





Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



CARNET ROSE:

Le Président et les membres de la CDA adressent à **Kévin CORTES**, arbitre de Ligue rattaché au District du Var, ainsi qu'à son épouse, leurs très vives félicitations pour la naissance de leur fils **ELIO**. Ils espèrent une longue vie au bébé et un prompt rétablissement à la maman.

CORRESPONDANCES:

Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse a été apportée aux intéressés.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

DECISIONS:

Sanction

 Ayant été informée de l'attitude inappropriée d'un membre de la CDA à l'issue d'une rencontre et, après avoir écouté ses explications, la commission a décidé de demander au Comité Directeur de prononcer le retrait de ses fonctions de membre de la CDA.

INFORMATIONS:

Formation:

- Voir dans l'ordre du jour.







Formation Initiale d'Arbitre Futsal :

- Voir dans l'ordre du jour.

CONTACTS CDA:

La CDA rappelle qu'à partir du <u>vendredi 17h00</u>, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le <u>06.07.16.54.54</u>.

Pour tous les problèmes d'ordre administrative, le seul numéro pour joindre le secrétaire de la Commission en dehors des heures d'ouverture du District est le 06.89.73.17.80.

ORDRE DU JOUR:

1. Section Administrative :

- Point sur les renouvellements : 229 arbitres licenciés dont 103 seniors confirmés et désignables.
- Au niveau des effectifs, l'évolution pour la saison 2021/2022 est de 11,92 % au regard de la saison précédente.
- La section rappelle que les dates limites pour une régularisation de la situation des arbitres sont les suivantes :
 - 16 octobre pour les attestations liées au COVID.
 - 30 octobre pour le règlement des frais de dossiers des arbitres.

2. Section Désignations :

- Besoins hebdomadaires : 200 arbitres sont nécessaires chaque week-end pour assurer l'arbitrage des compétitions de championnat du District, sachant qu'un certain nombre d'arbitres doivent en outre être mis à la disposition de la Ligue de Méditerranée.
- Après validation par le Comité Directeur du District, les rencontres seront couvertes comme suit : 3 arbitres lors des compétitions D 1 D 2 et D3 et un seul arbitre pour celles de D4 sauf s'il s'agit, et dans la mesure du possible, d'une rencontre se jouant en ouverture d'un match de D 1 D 2 ou D 3.
- Les observations commenceront à compter des 9 et 10 octobre 2021 pour les arbitres seniors.
- Etablissement de la liste des arbitres retenus pour officier en football loisir pour validation au CD.

3. Section Discipline :

- Pas d'affaires en attente actuellement.





4. Section Suivi et Préparation Physique :

- Le Président présente le bilan des tests physiques réalisés les dimanches 5 et 12 septembre 2021 :
 - 137 arbitres présents.
 - 50 arbitres absents et excusés.
 - 128 réussites.
 - 9 arbitres en situation d'échec.
- Le rattrapage pour les arbitres absents ou en situation d'échec se déroulera le samedi 13 novembre 2021 en un lieu à définir et qui sera confirmé dans les convocations individuelles adressées aux arbitres concernés.

5. Section Formation :

- L'examen de ligue jeunes, seniors et futsal se déroulera au siège de la Ligue de Méditerranée le 5 février 2022.
- IR2F: un stage de formation initiale d'arbitre est programmé du 25 au 28 octobre 2021. Il se déroulera au stade de SIX FOURS.
- Formation Initiale d'Arbitre Futsal: La Commission programmera dans les semaines à venir une formation initiale en arbitrage futsal à destination des arbitres ayant répondu aux questionnaires d'inscriptions envoyés cet été.
- Le stage des jeunes arbitres de District se déroulera au CREPS de BOULOURIS avec 5 encadrants du 29 au 31/10/21 pour les 15 stagiaires candidats au titre de jeune arbitre de Ligue.
- Préparation du programme des cours de perfectionnement des arbitres dans les secteurs (théorie pratique vidéo et technique). La commission envisage de mettre en place un partenariat avec les clubs volontaires pour assurer la partie pratique.
- La section Lois du Jeu et Formation a établi une liste des potentiels candidats se montant à un total de 40 arbitres dont 10 seniors (19 ans et plus).
- Le pôle « Espoirs » est constitué de 14 arbitres dont 12 jeunes arbitres de Ligue 1
 candidat fédéral JAF et 1 arbitre JAF dans l'optique de sa progression vers l'arbitrage
 senior à la Fédération.



District du Var de Football



6. U.N.A.F.:

- Une journée « KART » a été organisée par l'association le jeudi 30 septembre 2021 pour les adhérents.

A 21h00, l'ordre du jour de la réunion plénière étant épuisé, le Président lève la séance.

Prochaine réunion restreinte le lundi 11 octobre 2021 à 18h30

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD